



Déclaration liminaire de la CGT au Comité national d'action sociale du 7 juillet 2011

Une fois n'est pas coutume, la CGT Culture a décidé d'adresser à l'administration du ministère cette déclaration, préambule aux travaux du comité, avant la séance. Cette démarche a pour but de ne pas accaparer longuement la parole en début de séance, mais avant tout de permettre à nos interlocuteurs d'apporter en séance des réponses concrètes et circonstanciées.

Alors que de longue date la plupart des avancées en terme d'évolution ou de création de prestation sont issues de propositions de la CGT Culture, depuis la dernière séance (20/01/2011), nos remarques, propositions ou interrogations ne reçoivent plus l'attention que selon nous elles méritent. Il suffit de se reporter au procès verbal soumis pour approbation pour s'en faire une idée :

- Nous posons dès le début de séance la problématique des logements patrimoniaux (NAS, US et COP) du Ministère et de leur avenir face aux appétits sans cesse grandissants de France Domaine. Le sujet est sensible, voire délicat et nous souhaitons l'aborder en groupe de travail restreint afin de ne pas fragiliser des particularismes de notre département ministériel. La Présidente de séance propose la tenue fin février/début mars d'une réunion spécifique, aujourd'hui 6 juillet toujours pas de groupe de travail...
- Nous posons, dans la même intervention, le sujet de l'organisation de la commission "restauration collective" créée à notre initiative et dont la première séance de travail aurait du, selon notre demande, porter sur les questions de restauration pour les agents des Archives nationales, du C2rmf, du musée Guimet, des agents en horaires décalés et pour tous les agents en formation. L'administration nous en donne acte, propose la tenue de cette réunion pour la fin du 1er trimestre, et convoque enfin celle-ci le 18 avril malgré l'indisponibilité annoncée de la CGT à cette date, la réunion se tenant donc sans l'organisation syndicale qui avait inscrit les points de l'ordre du jour...
- Comme elle l'a déjà abordé en juillet 2010, la CGT Culture réclame un travail avec l'administration sur l'adaptation nécessaire des prestations sociales à la réalité des situations familiales d'aujourd'hui, qui ont beaucoup évolué depuis 30 ans (familles plusieurs fois recomposées, parents seuls, garde alternée, etc.). La présidente approuve cette réflexion et

propose de réunir le groupe de travail avant la prochaine séance du CNAS. Nous y sommes, et de réunion, il n'en est toujours pas question...

- La CGT a demandé que les agents du CMN et de l'INRAP en région puisse bénéficier, en terme d'assistantes sociales, du partenariat conclu entre le Ministère et le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (MIOCT) et cela depuis plus d'un an...Elle en obtient le principe sous réserve préalable de la fourniture de la cartographie des implantations de ces deux établissements, promise pour la dernière semaine de janvier ... et aujourd'hui le MCC nous annonce benoitement attendre toujours leurs réponses malgré ses relances. A qui voudrait on faire croire qu'un *ministère modernisé, rénové et renforcé* ne connaisse pas son périmètre à ce point ...Nous attendons toujours par ailleurs un bilan précis de cette collaboration pour nos collègues d'écoles d'architecture.
- et cette liste pourrait s'allonger s'y on y ajoute le financement par les Drac des arbres de Noël en régions, etc. etc.

Aussi, afin que chacun puisse être pris à témoin, lors de cette séance la CGT Culture, en plus de ses contributions aux échanges lors de l'examen des points à l'ordre du jour, abordera notamment les sujets suivants :

- Evolution du pôle du service social

Alors que les situations individuelles des agents en difficulté deviennent de plus en plus lourdes, alors que les détresses de certains s'expriment de plus en plus fortement, l'administration a fait le choix de diminuer les effectifs du pôle en ne remplaçant pas la collègue en charge des fonctions de secrétariat. Dans la même période, les tergiversations n'ont pas permis de pourvoir rapidement les 2 postes vacants d'assistantes sociales pourtant tellement indispensables. Aujourd'hui nous apprenons le départ de la conseillère technique, responsable de cette équipe. La CGT exige donc que leurs remplacements soient effectifs dans les délais les plus brefs, que ce service (re)trouve sa pleine capacité opérationnelle en permettant aux assistantes de se consacrer entièrement à leurs fonctions de travailleurs sociaux. Cela ne résoudra pas tout, mais c'est là une mesure essentielle pour "amortir" une partie des ravages provoqués par le gouvernement et ses "réformes" incessantes, relayées avec un zèle excessif par une administration qui se veut moderne.

Nous reviendrons bien entendu également sur le bilan de la mutualisation MCC/MIOCT (cf ci dessus) qui, on l'a vu, n'est pas encore pleinement satisfaisante puisqu'un certain nombre de nos collègues de région ont toujours des difficultés à y avoir accès.

- Logement

Une rumeur persistante fait état d'une évolution négative de l'accès aux logements sociaux proposés par le Ministère : au prétexte que ceux ci ne sont pas assez nombreux -ce que partage la CGT- les agents non titulaires des établissements publics ne pourraient plus y prétendre, à charge pour leur établissement de prendre le relai. Si cela devait se confirmer, comment imaginer que les capacités d'EP de taille réduite (Guimet par exemple) puissent répondre à ce besoin. Alors même qu'on continue à nous vanter les mérites des mutualisations, même si certaines sont faites en dépit du bon sens, un MCC schizophrène continuerait l'atomisation de son périmètre. Notre organisation syndicale ne peut que s'y opposer de toutes ses forces, comme elle combattra les mêmes orientations en terme de restauration collective. Nous interviendrons également sur la politique globale du logement social.

- Carte Culture et carte retraités

Les cartes Culture qui nous permettent de bénéficier notamment d'un accès gratuit aux musées et monuments nationaux, arrivent à échéance à la fin de l'année 2011. Quand on connaît les lenteurs des échanges entre une tutelle renforcée et ses établissements publics, on comprend que les collègues de ces derniers s'alarment de ne pas avoir de consignes à quelques jours de la trêve estivale. Nous demandons donc à l'administration de communiquer sans délais sur le renouvellement de cette carte. Nous rappelons par ailleurs que le cout de ce renouvellement ne doit pas être imputé sur les crédits sociaux, comme la CGT l'avait obtenu d'un directeur de cabinet précédent.

Alors qu'ils sont de plus en plus inquiets de ne pas être traités de manière équitable selon qu'ils soient de tel ou tel établissement public, nos collègues nous interrogent également sur le traitement réservé aux retraités des EP en terme d'action sociale et notamment pour l'obtention de la carte de réduction tarifaire. Nous demandons donc aujourd'hui à l'administration de s'engager d'une part sur la pérennité de la carte culture, mais aussi sur son attribution à tous les agents en activité ou proche d'un départ en retraite, qu'ils soient payés sur Titre 2 ou sur budget des établissements publics.

- Composition familiale et prestations

On l'a dit précédemment, nous regrettons amèrement que le groupe de travail sur ce sujet ne soit toujours pas convoqué. Il serait pour nous l'occasion de remettre en cause des pratiques qui ne nous satisfont pas. En effet qu'est-ce qui justifie qu'aujourd'hui, en cas de résidence alternée, l'aide à la scolarité ne soit pas versée dans son intégralité à l'agent du MCC qui remplit les conditions de ressources? Qui pourrait croire que dans cette situation, la scolarité d'un enfant coute 2 fois moins cher que celle d'un enfant dont les parents vivent en couple, voire d'un enfant soumis aux règles plus classique de mode de garde? La CGT exige de l'administration la convocation dès septembre de ce groupe de travail où elle fera des propositions concrètes également sur l'aide vacances en famille pour les familles séparées, la

prise en compte des enfants qui ne sont pas "du couple" mais qui vivent sous son toit, une réflexion sur le quotient familial, etc.

- Associations de personnels et journées des présidents

Tous les ans la CGT participe activement aux travaux de la réunion annuelle des présidents des associations de personnels du Ministère. Nous nous ferons cette année encore leur porte parole sur leur demande récurrente de voir véritablement reconnaître leur travail. Cela passe par une revalorisation du crédit d'heures qui est accordé à chacune d'entre elles pour leur permettre de remplir leurs obligations réglementaires - principalement budgétaires- et d'assurer pleinement leur rôle d'acteur de l'action sociale. Nous (re)demandons donc le doublement de ce nombre d'heures aujourd'hui beaucoup trop insuffisant. Nous en profiterons pour expliciter à l'administration le déroulement de ce "séminaire" annuel, outil de travail en commun indispensable.